



COMMUNE D'UNCHAIR

Nombre de membres en exercice :

11

Présents :

8

Votants :

10 dont 2 pouvoirs

Séance du Mercredi 1 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le premier octobre à 18 h 30 l'assemblée régulièrement convoquée le 19 septembre 2025, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Marcel BENCIVENGO (Maire)

Etaient présents : Messieurs Marcel BENCIVENGO, Jean-Pierre BOUILLET, Stéphane SORIAT, BIERI François, Yannick CANOVAS et Mesdames DANZOY Marjorie, D'HALLUIN Laurence, Valérie BONDU

Excusé(s) :

Excusé(s) ayant donné procuration : Yves BAUDIN à Marcel BENCIVENGO ; DELAHAYE Anne-Marie à François BIERI

Excusé(s) :

Absent(s) : Julien CHALMET

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre BOUILLET

Ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 août 2025
- 2) Délibération Avis du Conseil Municipal (arrêté préfectoral du 8 août 2025) la création d'une ASA sur le territoire d'Unchair
- 3) Délibération Décision Modificative n°2
- 4) Délibération SUBVENTION demande de fonds de soutien au Grand Reims pour le lavoir
- 5) Fin année : chèques cadeau séniors et enfants – sapins
- 6) Questions diverses

Avant l'ouverture du Conseil Municipal, Monsieur le Maire indique que M. BARADEL et M. AUBRY sont venus faire un point avec les membres du Conseil sur le projet de restauration du lavoir communal. Concernant le planning des travaux, l'entreprise AUBRY, chargée du poste maçonnerie, débutera courant octobre. Il est demandé si la commune peut mettre à disposition des différents intervenants des sanitaires, l'accès à l'électricité ainsi qu'un local de stockage pour le matériel et les matériaux. M. le Maire indique que les sanitaires de la salle communale seront mis à disposition, que le matériel peut être stocké dans le local communal et les matériaux dans la cour. Messieurs BARADEL et AUBRY quittent la salle du conseil.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal.

Approbation du compte rendu de la réunion du 20 août 2025

Le Maire rappelle les divers points à l'ordre du jour du précédent conseil. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité. (Celui-ci ayant été transmis par voie numérique à l'ensemble des conseillers élus, avec la convocation à cette réunion).

DE_2025_32 : Avis du Conseil Municipal sur le projet de création d'une ASA sur le territoire d'Unchair

Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Vu l'arrêté préfectoral du 8 août 2025 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique concernant la création d'une association syndicale autorisée (ASA) pour l'aménagement des coteaux viticoles sur le territoire de la commune d'UNCHAIR, et convoquant les intéressés en assemblée générale constitutive.

Considérant que l'enquête publique relative à la création d'une association syndicale autorisée pour l'aménagement des coteaux viticoles sur le territoire de la commune d'Unchair se déroule depuis le 25 septembre 2025 jusqu'au 14 octobre 2025.

Considérant que la Commune d'Unchair est concernée par le projet de la création d'une association syndicale autorisée pour l'aménagement des coteaux viticoles sur le territoire de la commune et que le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur ce projet, conformément à la procédure prévue dans le cadre de la création d'une ASA par arrêté préfectoral.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DÉCIDE :

- D'émettre un avis favorable au projet de la création d'une association syndicale autorisée pour l'aménagement des coteaux viticoles sur le territoire de la commune.

DE_2025_33 : Décision Modificative n°2

Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de CS suivants, sur le budget de l'exercice 2025

COMPTE DE dépenses

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
23 / 231 / 10023	Immobilisations corporelles en cours	44 500.00	
011 / 615228	Autres bâtiments		11 000.00
65 / 65748	Autres personnes de droit privé	3 000.00	
023 / 023	Virement à la section d'investissement	8 000.00	
Total		55 500.00	11 000.00

COMPTE DE RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
13 / 1328 / 10023	Autres	21 500.00	
13 / 1322 / 10023	Régions	10 000.00	
13 / 13251 / 10023	GFP de rattachement	5 000.00	
021 / 021 / OPFI	Virement de la section d'exploitation	8 000.00	
Total		44 500.00	0.00

DE_2025_34 : DEMANDE DE FONDS DE SOUTIEN AU GRAND REIMS

Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5215-26 autorisant les communautés urbaines à verser des fonds de concours à leurs communes membres pour la réalisation d'investissement,

Vu la délibération n° CC-2025-83 du conseil communautaire du 27 juin 2024 portant renouvellement du fond de soutien aux investissements communaux pour la période 2025-2027,

Vu le règlement adopté par délibération CC2025-74 du 26 juin 2025,

Considérant le projet de RESTAURATION DU LAVOIR COMMUNAL

Considérant que ces travaux sont éligibles au dispositif de fonds de soutien aux investissements créé par la Communauté urbaine du Grand Reims,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DÉCIDE :

- D'engager les travaux de restauration du lavoir communal pour un montant prévisionnel de 36 970.30 € HT,
- De solliciter l'octroi du fonds de soutien aux investissements communaux du Grand Reims au meilleures conditions financières et conformément à son règlement en vigueur,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents afférents à ce dossier.

Fin année : chèques cadeau séniors et enfants – sapins

M. le Maire demande si l'on reconduit les chèques cadeaux pour les séniors et les enfants de la commune comme en 2024. Le Conseil est favorable. Il est également favorable à l'achat de sapins pour la décoration de la voirie pour la fin de l'année.

Questions diverses

- M. le Maire indique que le poteau indicateur de l'impassée de la fosse au sable sera posé courant octobre.
- M. le Maire indique qu'un projet de délibération doit faire l'objet d'une saisine au CST du Centre de Gestion, concernant la protection sociale complémentaire santé qui doit être mis en place pour les agents à compter du 1 janvier 2026. M. le Maire propose d'accorder une participation financière pour le risque santé par labellisation de 15€ mensuel par agent, montant minimum obligatoire. Le Conseil est favorable.
- M. le Maire informe du changement de bureau de l'association du village.
Président : Philippe Vion suite à la démission d'Ophélie Naivin
Secrétaire : Marie-France Vion
Anne-Laure Grison secrétaire adjointe
La trésorière reste Céline de Oliveira.
Différents événements sont programmés.
- M. le Maire informe le Conseil avoir reçu un SMS anonyme signalant qu'une habitante aurait filmé dans une propriété sans le consentement des propriétaires.
- M. BIERI alerte M. le Maire sur l'état de dégradation important de la route de Crugny sur certaines portions, pouvant occasionner des accidents. M. le Maire va faire un signalement auprès de le CUGR.
- Une discussion est engagée sur la vitesse élevée de certains usagers sur la traverse d'Unchair et sur les possibilités pour réduire la vitesse. Au vu du dernier rapport et des préconisations qui avaient été faites en 2021, les possibilités sont limitées. M. le Maire propose de se rapprocher du Département.

la séance est levée à 19H45

SIGNATURE DU MAIRE	SIGNATURE SECRETAIRE DE SEANCE
	